

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 janvier 2024

L'aide à domicile pour les parents, une solution plus accessible en 2024 grâce à la Caf

Depuis le 1^{er} janvier dernier, le coût de l'aide à domicile pour les parents baisse grâce à un financement plus important de la Caf. Près de 40 000 familles en bénéficient aujourd'hui. Quelles sont les conditions d'accès ? Comment faire sa demande ? Mode d'emploi à suivre sur caf.fr

Dans quels cas la Caf finance une aide à domicile ?

Lorsqu'un enfant arrive dans la famille ou que celle-ci connaît une séparation, une maladie, un décès ou une recomposition familiale, par exemple, la Caf peut accompagner les parents dans leurs relations avec leurs enfants ou pour faciliter des tâches matérielles en finançant l'intervention de professionnels à leur domicile.



Qui peut en bénéficier ?

Les familles qui ont au moins un enfant à charge, ou qui attendent leur premier enfant qu'il s'agisse d'une naissance ou d'une adoption).

Le montant de la participation des familles est calculée à partir du quotient familial. Par exemple, la contribution des familles aux revenus les plus modestes peut varier entre 13 centimes de l'heure (contre 26 précédemment) à 11,88 euros.

Bon à savoir : ce service bénéficie d'un crédit d'impôt de 50 %.

Pour savoir si l'on peut en bénéficier, il faut contacter sa Caf (muni de son numéro d'allocataire), ou un service d'aide à domicile proche de chez soi conventionné avec la Caf. Celui-ci effectuera une évaluation de la situation familiale et des besoins, avant de déterminer l'intervention adaptée

Selon le constat établi, un accompagnant éducatif et social peut apporter son aide pour assurer des tâches de la vie quotidienne (ménage, repas, ...) et/ou un technicien d'intervention sociale et familiale (Tisf) peut aider les parents auprès de leurs enfants.

Plus d'informations sur caf.fr : « [Des services d'aide à domicile financièrement plus accessibles](#) » et sur [Vies de familles](#) : [Comment profiter des aides à domicile ?](#) | [Bienvenue sur Caf.fr](#)

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 Julien PRADINES 06 15 95 78 79
presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur  [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)